

**Commission chargée de l'établissement de la liste
d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-4, R123-34 à D123-37 et les articles D123-38 à R 123-43 relatifs à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2022-234-001 du 22 août 2022 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- Vu** les consultations lancées le 4 juillet 2022 auprès des commissaires enquêteurs concernés par l'obligation de réinscription,
- Vu** les demandes de réinscriptions des commissaires enquêteurs inscrits sur les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs depuis 2019 ;
- Vu** la demande de non-réinscription sur la liste départementale de M. Michel BARRIERE du 18 juillet 2022 et de M. Etienne MERCON du 6 septembre 2022 ;
- Vu** le courrier du 26 janvier 2022 par lequel M. Paul MAZEL indique qu'il ne sera plus domicilié en Lozère ;
- Vu** le décès de M. Paul GIDON survenu en juin 2022 ;
- Vu** le relevé de décision de la réunion du 25 novembre 2022 de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

DECIDE :

Article 1 - Sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs, pour le département de la Lozère au titre de **l'année civile 2023**, les personnes figurant sur la liste annexée à la présente décision.

Article 2 - La liste des commissaires enquêteurs sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et pourra être consultée à la préfecture, au greffe du tribunal administratif de Nîmes ainsi que sur le site internet des services de l'État de la Lozère.

Nîmes, le 12 décembre 2022

**Pour le président du tribunal administratif de Nîmes,
le vice-président délégué,**

signé

Jean-Baptiste BROSSIER

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

Liste des commissaires enquêteurs - Année civile 2023

Vue et annexée à la décision du 12 décembre 2022

BANCILLON Yohann, responsable du service « application du droit du sol » (ADS) du Pôle équilibre territorial et rural (PETR) Pays du Gévaudan – Instructeur ADS

BARRERE Jean-Pierre, cadre de la fonction publique d'État, en retraite,

BLANC Georges, artisan-commerçant - responsable d'entreprise en retraite,

CAPAROS Antoine, brigadier-chef de la police nationale en retraite,

CAYREL Hubert, retraité de la fonction publique territoriale,

COGNET Gérard, ingénieur, expert en énergie et stratégie énergétique, en retraite,

DALLE Christian, notaire, en retraite,

FALCON albert, géomètre-expert en retraite,

GAILLARD Jean-Pierre, retraité des activités libérale et agricole,

HEBRARD Yves, ingénieur des mines, en retraite,

INESTA Emmanuel, cadre de la fonction publique d'État, en retraite,

MIGAYRON André, retraité de France Télécom,

SIRVENS Jacques, cadre de la fonction publique d'Etat, en retraite,

VIALA Lucette, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, en retraite,

VIEILLEDENT Michel, cadre à la chambre d'agriculture, conseiller en développement local, en retraite,

WINCKLER Georges – chef du service départemental du renseignement intérieur (Police), en retraite.